

epl scope 2018

Le baromètre des Entreprises publiques locales



Collection
Observatoire



Les collectivités locales évoluent aujourd'hui dans un environnement économique et politique de plus en plus contraint. L'acte III de la décentralisation, et sa dernière déclinaison en 2015 la loi NOTRe, ont considérablement modifié le cadre dans lequel s'inscrit l'action publique locale, en instituant un nouvel équilibre des prérogatives. Confrontées de surcroît, année après année, à une baisse substantielle des crédits qui leur sont alloués par l'État, et prochainement à une amputation de leurs recettes, les collectivités locales sont invitées à repenser leur action en l'orientant vers davantage d'efficacité et de globalité.

Les Entreprises publiques locales sont une réponse dans cette réflexion sur l'optimisation de l'action menée dans les territoires. En raison de leur caractère intrinsèquement partenarial, elles permettent l'accroissement de la capacité financière des différents projets. Véritables entreprises au service de l'intérêt général, elles mutualisent les connaissances et les savoir-faire et facilitent l'émergence de solutions innovantes, performantes et adaptées aux enjeux de développement de leurs territoires. Rayonnant sur leur environnement, ces ensembles génèrent des effets d'entraînement sur l'activité économique locale partout en France.

Dans une conjoncture globale qui demeure incertaine, la poursuite de la croissance de l'activité des Epl est un formidable message envoyé aux élus, aux territoires et à leurs populations. La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, promue par le programme Action Cœur de ville, comme la poursuite de la reconfiguration des bailleurs sociaux, constitueront de nouvelles illustrations de la modernité et de la proactivité de leurs interventions.



Jean-Marie Sermier
Président de la Fédération
des Epl
Député du Jura

Les trois principaux enseignements

Le réseau formé par les Epl se densifie sur le territoire

Suivant la tendance observée depuis cinq ans, le mouvement des Entreprises publiques locales continue de se développer en 2018. Au-delà de l'atteinte de la barre symbolique des 1 300 structures existantes, sa croissance dépasse les particularismes pour parvenir à un maillage plus serré du territoire. Certains territoires ont été et demeurent des précurseurs, mais des mouvements de rattrapage ont eu lieu, comme en Bretagne, région dans laquelle la croissance annuelle du nombre d'Epl s'élève à 10 % cette année. Le clivage entre « ville » et « campagne » est aussi atténué : l'ensemble des zones rurales ne fait pas exception en recensant un nombre de structures (11 % du total) analogue à l'agglomération parisienne pour des populations de taille comparable.

Le modèle Epl continue de plaire et de se développer dans un grand nombre de domaines d'activités. Le tourisme, la culture, les loisirs et l'aménagement sont toujours prédominants. Des secteurs comme l'habitat et l'immobilier ou la mobilité confirment leur importance, tandis que l'accroissement du nombre d'Epl est élevé dans les secteurs de l'environnement et des réseaux (+ 10 %), et du développement économique (+ 5 %). La complémentarité de la gamme participe à cette expansion. La SemOp, créée en 2014, se révèle pertinente pour les activités relatives à la production, l'assainissement et la distribution d'eau,

et commence à s'élargir à d'autres secteurs comme l'énergie ou l'aménagement.

Les décideurs locaux adoptent davantage le réflexe Epl

L'observation de l'évolution des différents indicateurs montre un essor de l'activité des Epl, avec un taux de croissance de leur nombre de 4 % et de leur chiffre d'affaires de 5 %. Le cap des 1 300 Entreprises publiques locales a été atteint au 1^{er} juin 2018, pendant que l'activité moyenne progresse. Si 925 Sociétés d'économie mixte (Sem) sont aujourd'hui recensées, les Sociétés publiques locales (Spl) sont au nombre de 359 (+ 13 %), dans un climat favorable à leur développement dans le domaine de la promotion et du développement territorial. L'appropriation graduée de la Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) par les élus locaux a conduit à la création d'une seizième structure en avril.

Cet essor global s'explique par la souplesse et l'adéquation du modèle Epl pour faire face à une situation législative marquée tout particulièrement par les incidences de deux lois du précédent quinquennat – la loi NOTRe et la loi relative à la transition énergétique – et à une situation économique et politique dans laquelle il est demandé aux élus locaux de « faire plus avec moins ». Pour répondre aux attentes liées à leurs nouvelles responsabilités, les intercommunalités se sont notamment emparées de la Société publique locale en profitant des

avantages du partenariat public-public et de la maîtrise politique associée à ce mode de gestion. Elles détiennent aujourd'hui 18 % des parts des Epl, et 45 % de celles des Spl. Communes et départements maintiennent quant à eux leur confiance et leur niveau de participation.

La tendance favorable au développement des Epl devrait perdurer

Renforcées par le redéploiement de nombreuses Sem, Spl et SemOp sur les territoires, les prévisions en matière de création de structures se maintiennent à un niveau proche de celui observé l'année dernière. En 2018, 166 projets sont recensés, dont 36 dans le domaine de l'énergie et 34 dans celui de la gestion d'équipements de tourisme, de culture ou de loisirs. Le bloc communal est à leur initiative dans la grande majorité des cas, avec une place de plus en plus occupée par les intercommunalités. 62 projets de Spl sont étudiés dans cette perspective.

Au-delà de ces projets de création, l'activité des Epl existantes devrait s'accroître dans les prochaines années. C'est du moins ce qu'il ressort des représentations que se font leurs dirigeants de la situation économique actuelle et à venir sur le territoire. La majorité d'entre eux, pourtant confrontés à une pression sur les dépenses publiques locales, font état de la solidité de la situation financière de leurs Epl et anticipent une conjoncture favorable à leur développement.

L'état du mouvement des Epl au 1^{er} juin 2018



Zoom : L'état du mouvement ultra-marin

105 Epl en activité

dont 81 Sem
1 SemOp
23 Spl

3 Epl créées en 2017

9 153 emplois

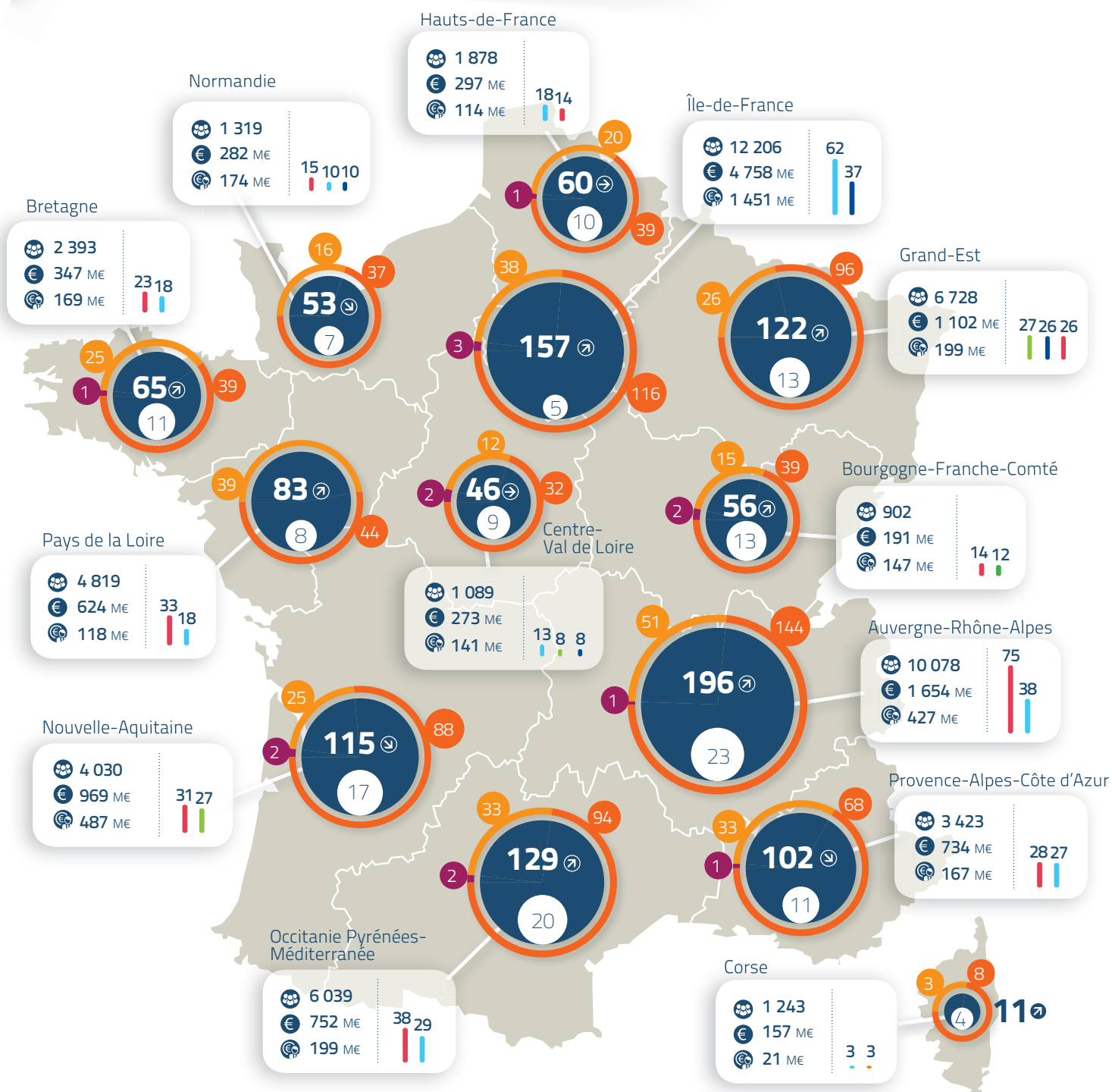
1,7 Md€ de chiffre d'affaires 2017

1,2 Md€ de capital social

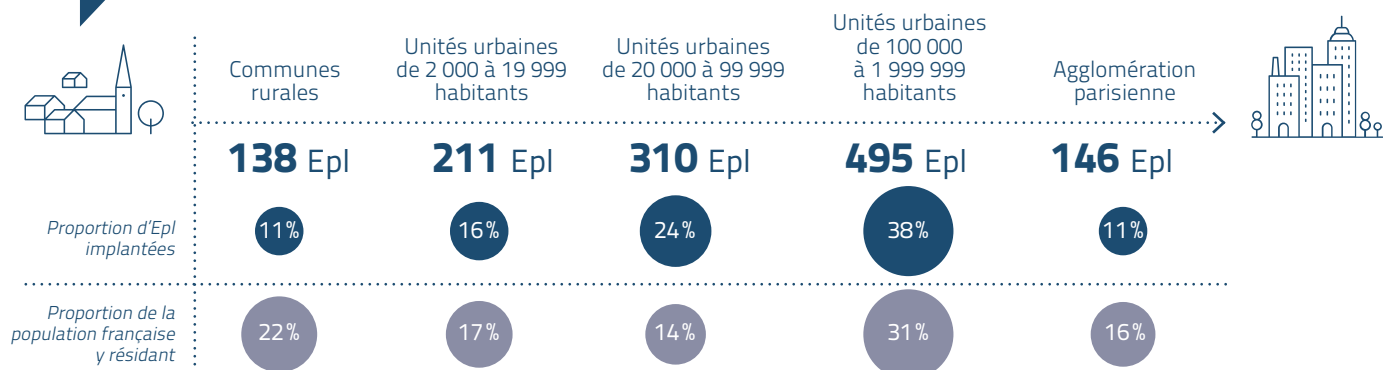
Diversification
62 % des Epl sont engagées dans une stratégie de diversification
28 % dans un autre secteur que leur cœur de métier
46 % envisagent une diversification à court/moyen terme

Logement
121 951 logements gérés
4 447 mises en chantier

Les Epl sur le territoire



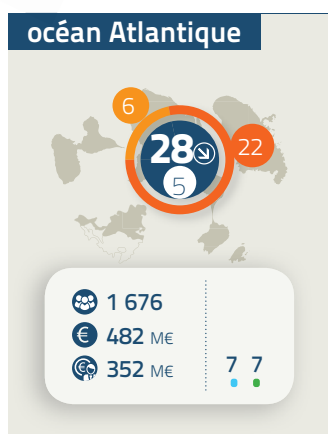
Répartition des Epl selon la taille d'unité urbaine*



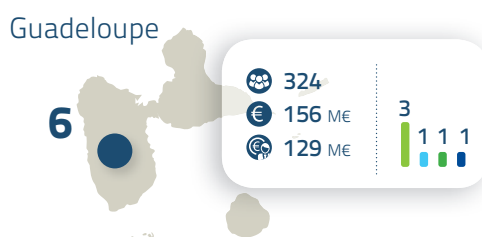
* L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

Zoom sur les Epl ultra-marines

océan Atlantique



Guadeloupe



Guyane



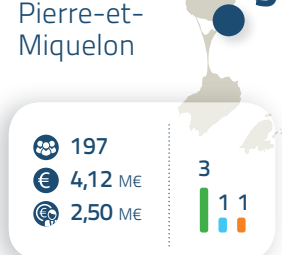
Martinique



Saint-Martin



Saint-Pierre-et-Miquelon



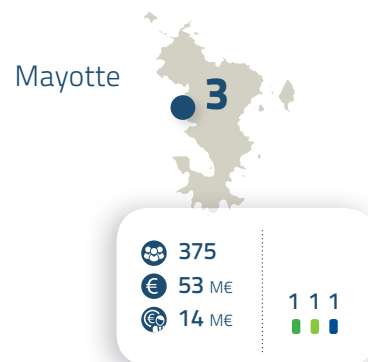
océan Indien



La Réunion



Mayotte



océan Pacifique



Nouvelle-Calédonie



Polynésie française



Wallis-et-Futuna



Légende

Epl en activité → Évolution par rapport au 1^{er} juin 2017

Répartition par statut **Sem** **SemOp** **Spl**

Projets de création d'Epl

Chiffres clés régionaux

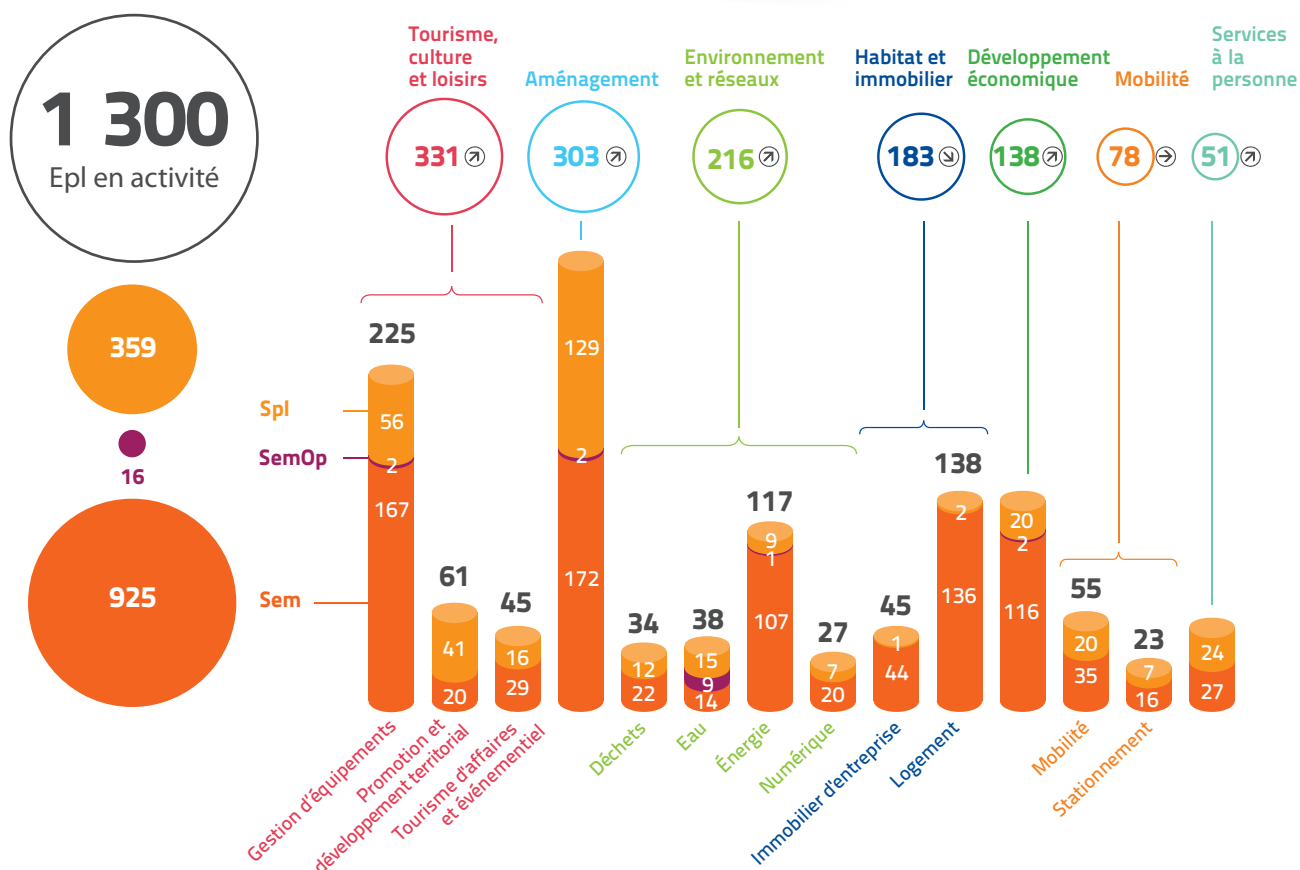
Effectif
Chiffre d'affaires
Capital social

Secteur d'activité

(secteur dont dépend l'activité principale)

Aménagement
Développement économique
Environnement et réseaux
Habitat et immobilier
Mobilité
Services à la personne
Tourisme, culture et loisirs

Le cadre d'intervention des Epl



Zoom métiers



Tourisme, culture et loisirs

La réponse Epl poursuit son expansion

- > Le secteur du tourisme, de la culture et des loisirs assoit sa position de leader en nombre d'Epl. 331 structures sont désormais comptabilisées, soit une croissance de 8 % par rapport à l'année dernière.
- > Les Sem, les Spl, ainsi que les SemOp ont été des options privilégiées par les élus locaux dans le secteur du tourisme, de la culture et des loisirs. La capacité d'adaptation et la souplesse de ces structures se sont révélées appropriées dans des domaines où la diversification est répandue. Elle concerne 63 % d'entre elles. Ces qualités ont permis d'atteindre, avec de l'avance, les prévisions de croissance faites en 2015*.
- > Au-delà du nombre, l'ensemble de l'activité des Epl du tourisme, de la culture et des loisirs est en croissance, facilitée par des circonstances économiques nationales favorables, et notamment la hausse de la fréquentation touristique en 2017. L'augmentation des effectifs s'est accompagnée d'une hausse du chiffre d'affaires et des investissements, et les perspectives pour les prochaines années semblent être favorables aux yeux de leurs dirigeants. Le secteur continue d'être l'un de ceux dans lequel les solutions proposées par les Epl sont les plus étudiées avec 51 initiatives recensées. La concrétisation récente de nombreux projets et l'approche de la fin du cycle électoral local ne devraient pas ralentir ce développement.

* Tourisme, culture, loisirs et territoires : l'apport de la gamme Epl, Perspectives de développement et de croissance, février 2016.



Aménagement

Les Epl tiennent bon dans un contexte très concurrentiel

- > En maintenant un poids similaire, les Epl d'aménagement – au nombre de 303 – parviennent à faire face à un contexte difficile. La baisse du nombre d'Epl dans ce secteur, continue depuis la période 2013-2014 du fait de fusions et de regroupements, semble s'arrêter. L'accroissement du nombre de Spl (+ 3 % par rapport au 1^{er} juin 2017) a compensé la légère diminution constatée parmi les Sem (- 2 %), alors qu'une deuxième SemOp a vu le jour. Les différents modèles de la gamme Epl se révèlent une nouvelle fois complémentaires.
- > Les décideurs locaux continuent de procéder à des concentrations qui favorisent le développement de grands projets et la réalisation d'économies d'échelle. Trois nouvelles Epl sont issues d'un dédoublement, accentuant le mouvement de constitution de « groupes Epl ». Les collectivités associent ainsi à la polyvalence des Sem la possibilité offerte par les Spl de bénéficier du régime *in house* et de concrétiser plus rapidement des projets locaux.
- > Les perspectives sont cependant mitigées pour les Epl d'aménagement qui envoient des signaux à la fois positifs et négatifs. Leurs bénéfices moyens observés sont en hausse par rapport à l'exercice 2016 (+ 21 %) et elles semblent bénéficier de situations financières plus solides que par le passé. Mais elles anticipent pour la majorité en 2018 et à l'horizon 2019 une baisse de chiffre d'affaires et sont pessimistes quant à l'évolution des effectifs sur les mêmes périodes. Enfin, les projets de création de structures sont en hausse (+ 31 %).



Environnement et réseaux

Le nombre d'Epl dopé par les perspectives dans l'eau et l'énergie

- > En hausse de 10 % au cours des douze derniers mois et de 28 % sur les cinq dernières années, le mouvement de croissance du nombre d'Epl dans l'environnement et les réseaux se poursuit en 2018. Le secteur conforte sa troisième position parmi les secteurs d'intervention des Epl. La baisse progressive des dotations de l'État et les nouvelles obligations introduites notamment par la loi relative à la transition énergétique ont conduit les collectivités territoriales à repenser leur action dans le secteur. Elles ont pour partie arbitré en faveur des opportunités qu'offrent les Epl.
- > La complémentarité de la gamme a joué à plein dans cet essor. Cette année, il a été porté par l'intérêt croissant pour le modèle de la Sem dans le domaine de l'énergie et pour celui de la SemOp dans celui de l'eau. En outre, plusieurs projets de Spl ont été planifiés dans les domaines de la gestion des déchets et des réseaux d'eau et d'assainissement, alors que la SemOp devrait s'élargir à d'autres horizons, notamment l'énergie.
- > Le développement des Epl dans l'environnement et les réseaux devrait se perpétuer malgré l'approche de plusieurs échéances politiques locales. De nombreux projets ont d'ores et déjà été initiés et devraient s'appuyer sur une conjoncture et des perspectives favorables. Après un exercice 2017 plutôt satisfaisant, les Epl anticipent aussi une hausse de leur chiffre d'affaires et adapteront leurs effectifs en conséquence en 2018 et en 2019.



Habitat et immobilier

Des choix stratégiques payants en réponse aux contraintes de plus en plus fortes

- > Le nombre d'Epl dans l'habitat et l'immobilier continue de diminuer, passant de 193 au 1^{er} juin 2017 à 183 structures en un an. La croissance parallèle de l'activité tend pourtant à démontrer la vitalité des Epl du secteur.
- > Alors que le contexte national incitait à la rationalisation, notamment dans le logement social, les Epl d'habitat et d'immobilier ont continué de faire preuve de proactivité et ont tiré leur épingle du jeu. Les concentrations qu'elles ont opérées et les diversifications qu'elles ont entreprises – tout en restant dans leur cœur de métier – leur ont permis d'augmenter leur activité. La forte croissance de leur chiffre d'affaires a alimenté une année 2017 plutôt fructueuse, marquée par un taux moyen d'atteinte des objectifs de 90 %. Les Epl du secteur bénéficient d'une situation financière plus solide et d'une trésorerie plus importante que par le passé.
- > Les dirigeants des Epl dans l'habitat et l'immobilier sont toutefois dans une situation d'attente. Malgré des signaux économiques encourageants, l'application progressive du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS) fait craindre à un certain nombre une baisse de l'activité, tandis que la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) est une source d'incertitudes comme d'opportunités. Les Epl du secteur pourraient être les bénéficiaires des restructurations dans certains territoires et devraient poursuivre leur stratégie de diversification.



Développement économique

Une progression modérée

- > Le secteur du développement économique continue de progresser à un rythme modéré ; 138 Epl en dépendent aujourd'hui, soit 6 de plus qu'en 2017. La stabilité législative du secteur, favorisée par l'ajournement des contraintes induites par la loi relative à la transition énergétique, a permis aux différentes structures d'évoluer sereinement, dans une conjoncture nationale marquée par une légère croissance.
- > Dans cette perspective, les Epl de développement économique ont pu procéder à des augmentations de capital (+ 2 %) et sont sécurisées par le niveau de capitalisation atteint et leurs capacités à s'autofinancer. Elles ont pu développer leur activité – comme le montre l'accroissement de leur chiffre d'affaires (+ 4 %) –, et leurs dirigeants sont d'ailleurs optimistes concernant l'évolution de celui-ci dans les prochaines années.
- > Les investissements antérieurs continuent de porter leurs fruits et rejaillissent sur l'activité locale. En raison du caractère de leurs activités, et notamment celles des agences de développement, des pépinières d'entreprise, des technopôles ou des parcs d'activité, elles gardent un fort effet d'entraînement sur le tissu économique qui les entoure au-delà des 3 898 emplois qui en dépendent directement. La situation devrait se prolonger : 19 projets de création d'Epl de développement économique sont recensés, dont 5 ayant trait à l'activité portuaire.



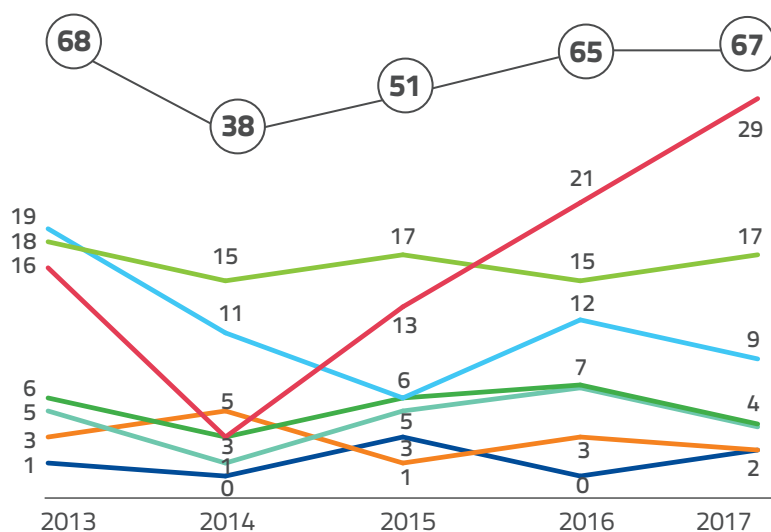
Mobilité

Des Epl rayonnant sur leur territoire

- > Le répertoire d'Epl dans la mobilité se stabilise autour de 78 Epl. La baisse du nombre de Sociétés d'économie mixte a été entièrement compensée par l'accroissement du nombre de Sociétés publiques locales. Si le secteur de la mobilité et du stationnement n'est pas celui recensant le plus grand nombre de structures, son poids est conséquent au regard de son rayonnement local. Les Epl qui s'en réclament emploient plus de 18 000 personnes hors saisonniers et vacataires, représentant 28 % du salariat du mouvement et générant des externalités positives. Leurs achats courants, les rémunérations qu'elles versent et leurs investissements alimentent l'activité économique de leurs territoires.
- > La croissance de l'activité dans le secteur (+ 1 %) masque des réalités diverses. Le domaine du stationnement est notamment marqué par les difficultés rencontrées par un petit nombre d'Epl dont le chiffre d'affaires est en repli et par la naissance de petites structures. S'agissant des transports, la vitalité observée dans le transport urbain fait figure de locomotive pour les autres activités. La bonne santé générale du secteur sur l'ensemble du territoire national depuis 2016 en est la traduction.
- > La stabilité qui caractérise le secteur depuis plusieurs années devrait perdurer. Huit projets de création sont recensés au 1^{er} juin 2018, soit un score comparable à la période 2016-2017. Alors que la SemOp avait séduit jusqu'à présent dans l'environnement et les réseaux, elle devrait enfin s'ouvrir à la mobilité.

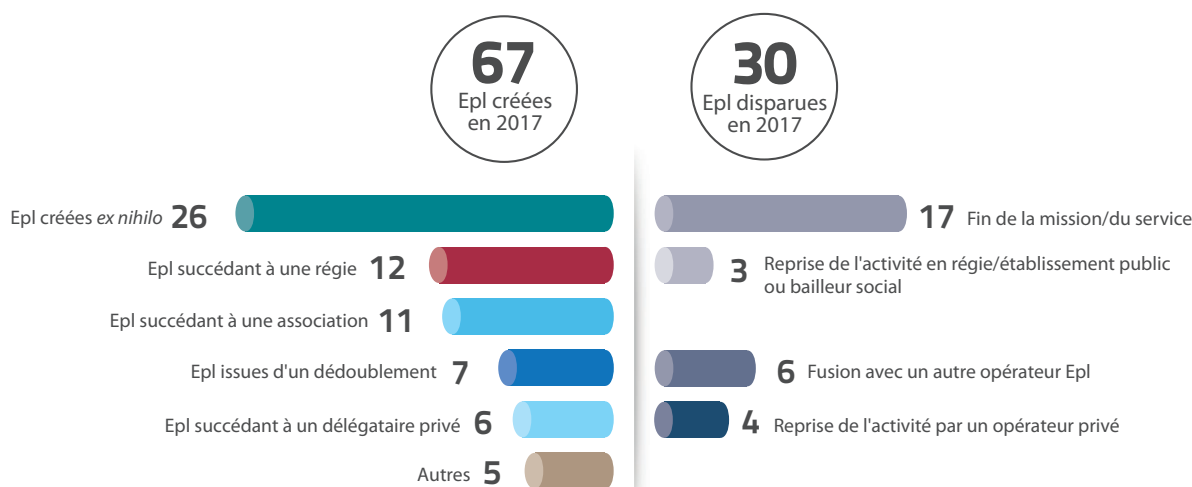
La genèse des tendances du mouvement des Epl

Les créations d'Epl en 2017 se poursuivent à un rythme élevé



> Profitant d'une conjoncture toujours favorable à leur développement, 67 Epl ont été créées au cours de l'année 2017. La parenthèse moins soutenue de l'année 2014, et de l'année 2015 dans une moindre mesure, semble avoir été fermée. Il s'agit dans 60 % des cas de Sociétés publiques locales. Vingt-quatre ont notamment été constituées dans le tourisme, la culture et les loisirs, dont la moitié en raison de la volonté de changer de mode de gestion. Pour autant, le rythme de créations de Sem est soutenu (17) et les constitutions de SemOp atteignent désormais un nombre à deux chiffres.

Des changements de mode de gestion au profit des Epl



> La confiance des décideurs dans le modèle des Epl se maintient. Au cours de l'année 2017, 29 structures sur 67 sont nées de la volonté de changer de mode de gestion, soit 43 % du total, principalement dans le tourisme, la culture et les loisirs. Vingt-six ont résulté d'une création *ex nihilo*, notamment dans l'environnement et les réseaux. Les cas de disparitions d'Epl en faveur d'un autre mode de gestion, comme la reprise de l'activité en régie ou par un opérateur privé, ont été à l'opposé assez rares (7 cas sur 30).

La complémentarité de la gamme des Epl

+ Deux secteurs d'activité en émergence



Tourisme, culture et loisirs : des créations d'Epl dans la promotion et le développement territorial

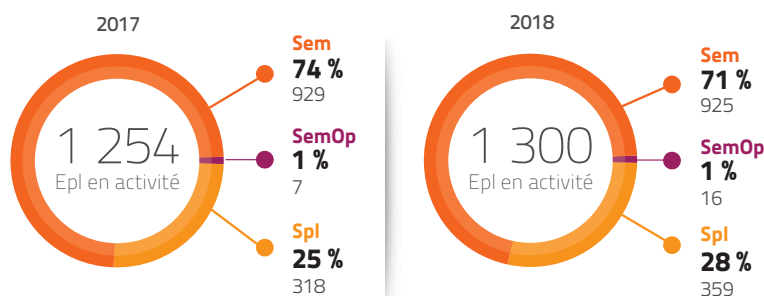
- > Après un coup d'arrêt en 2014 résultant des incertitudes liées au projet de loi NOTRe, la croissance du nombre d'Epl dans le domaine du tourisme, de la culture et des loisirs est depuis soutenue. 29 structures ont vu le jour en 2017, soit une progression de 38 % par rapport à l'année précédente et un score multiplié par 9 depuis 2014. Parmi elles, les offices de tourisme prennent une place prépondérante (au nombre de 16 en 2017).



Environnement et réseaux : les SemOp préférées à une délégation au privé pour la gestion de l'eau

- > En croissance à mesure de son appropriation par les élus locaux, le modèle de la SemOp se révèle particulièrement pertinent dans le domaine de l'environnement et des réseaux. En complément d'Amiens Énergies, 5 SemOp chargées de la gestion de l'eau ont été créées en 2017, dans des communes aux réalités très différentes. La possibilité de bénéficier du dynamisme et du savoir-faire d'acteurs privés sous la supervision d'acteurs publics a séduit ces collectivités.

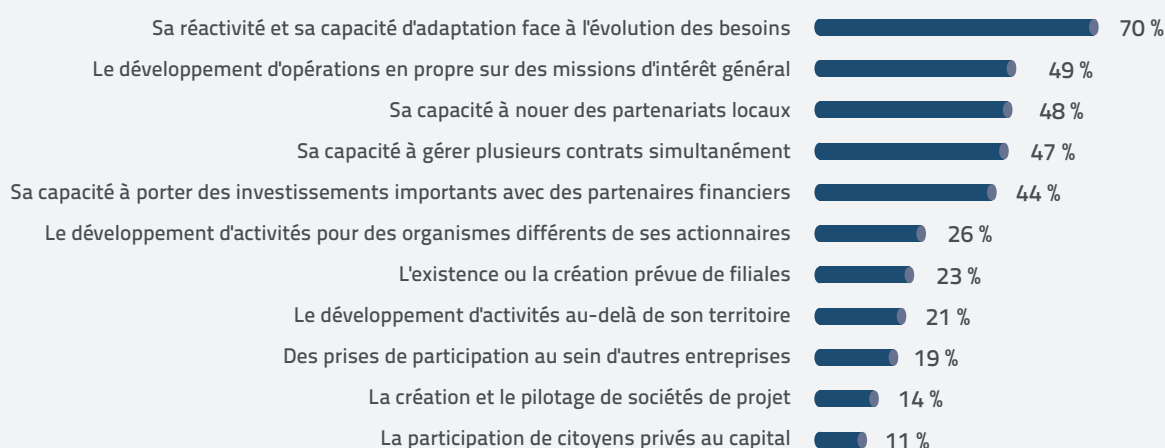
Spl et SemOp sont de plus en plus nombreuses et complètent les potentialités des Sem



- > Valorisée pour la maîtrise politique, la simplicité juridique et les possibilités de partenariat public-public qu'elle confère aux collectivités locales, la Spl se développe de manière significative depuis sa création en 2010 et représente aujourd'hui 28 % des Epl en France. La SemOp, qui a complété la gamme des Epl en 2014, pèse encore logiquement moins malgré une croissance prometteuse. Les Sem, dont l'ancrage territorial est plus ancien, constituent toujours la composante dominante (71 %).



Zoom sur les atouts principaux du modèle de la Sem : la réponse globale



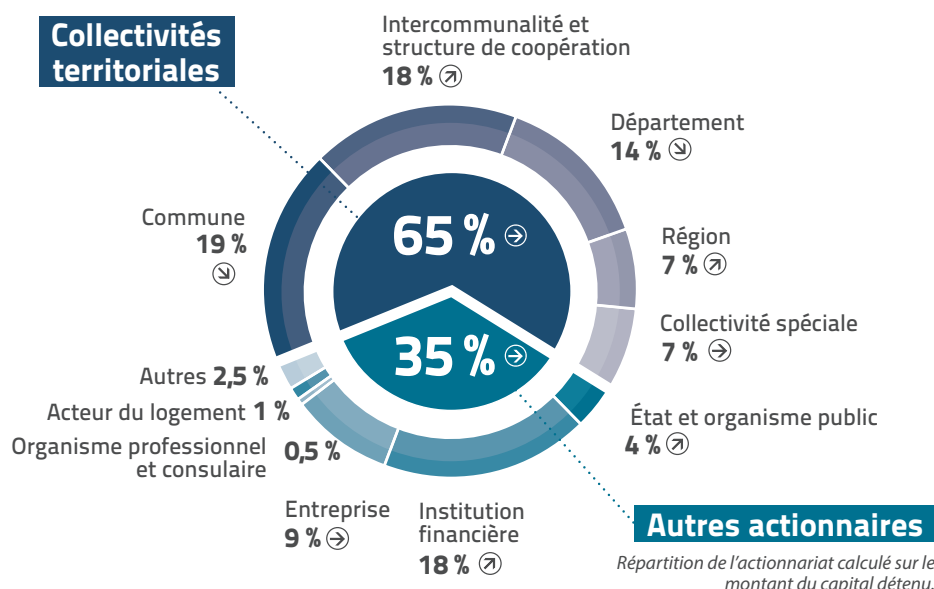
- > Bien que s'appuyant sur un modèle plus ancien au regard des autres composantes de la gamme, les Sem n'offrent pas moins d'avantages multiples et considérables aux acteurs qui choisissent d'y recourir. Leurs dirigeants, se fondant sur leur expérience, font état *a posteriori* de la polyvalence et de la flexibilité

des structures construites selon ce modèle : réactives et capables de s'adapter face à l'évolution des besoins (70 % des réponses au sondage) et capables de gérer plusieurs contrats simultanément (47 %). Ils soulignent également la capacité de la Sem à fédérer les volontés sur un territoire, que ce

soit en nouant des partenariats locaux (48 %) ou en permettant des investissements importants avec des partenaires financiers (44 %). La possibilité de développer des opérations en propre sur des missions d'intérêt général est enfin mise en avant (49 %).

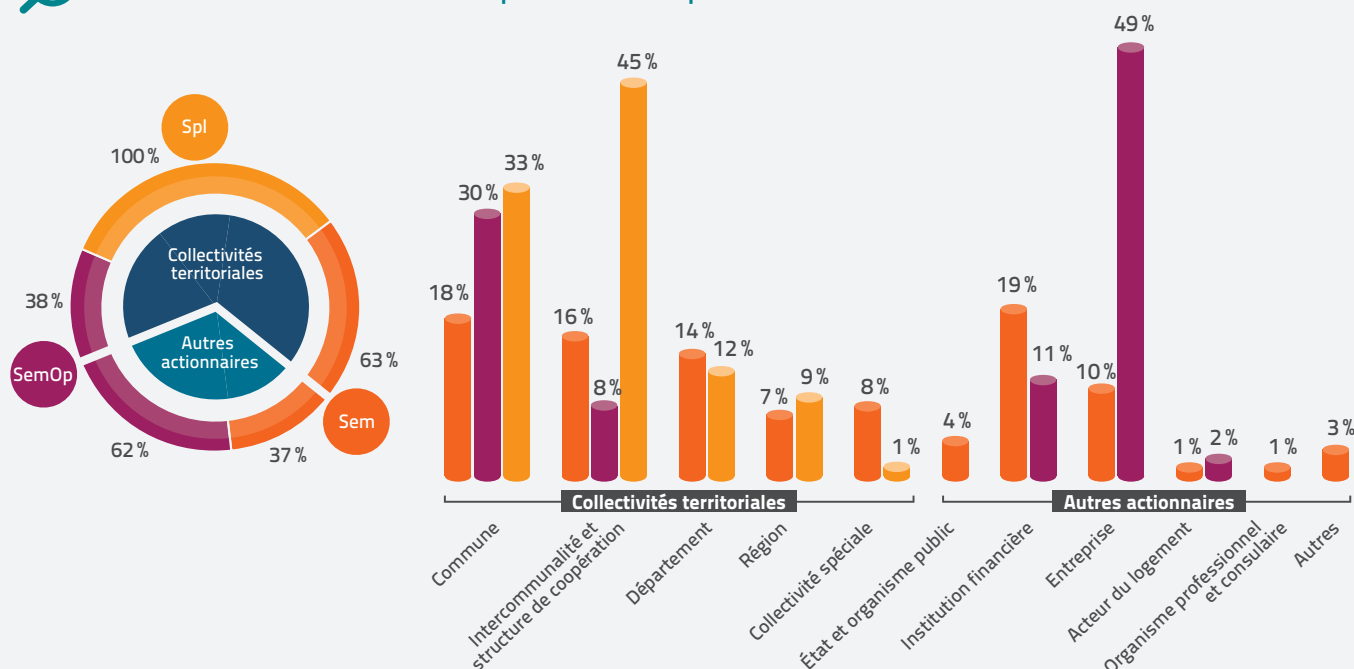
La composition de l'actionnariat des Epl

Les intercommunalités s'affirment progressivement dans la part majoritaire de l'actionnariat détenu par les collectivités locales



- > La répartition de l'actionnariat des Epl est inchangée par rapport aux années précédentes. Les collectivités locales en détiennent toujours 65 %, tandis que les autres types d'actionnaires se partagent plus du tiers restant. Le dynamisme des Spl semble avoir été contrebalancé en partie par l'émergence des SemOp, qui sont des sociétés à capitaux sociaux plus élevés.
- > Les conséquences de la loi NOTRe continuent à se faire sentir. La part des participations communales (19 %, - 1) et départementales (14 %, - 2) au capital des Epl se réduit face à l'augmentation de celles des intercommunalités (18 %, + 1) et des régions (7 %, + 2).

⊕ Actionnariat des Sem, Spl et SemOp



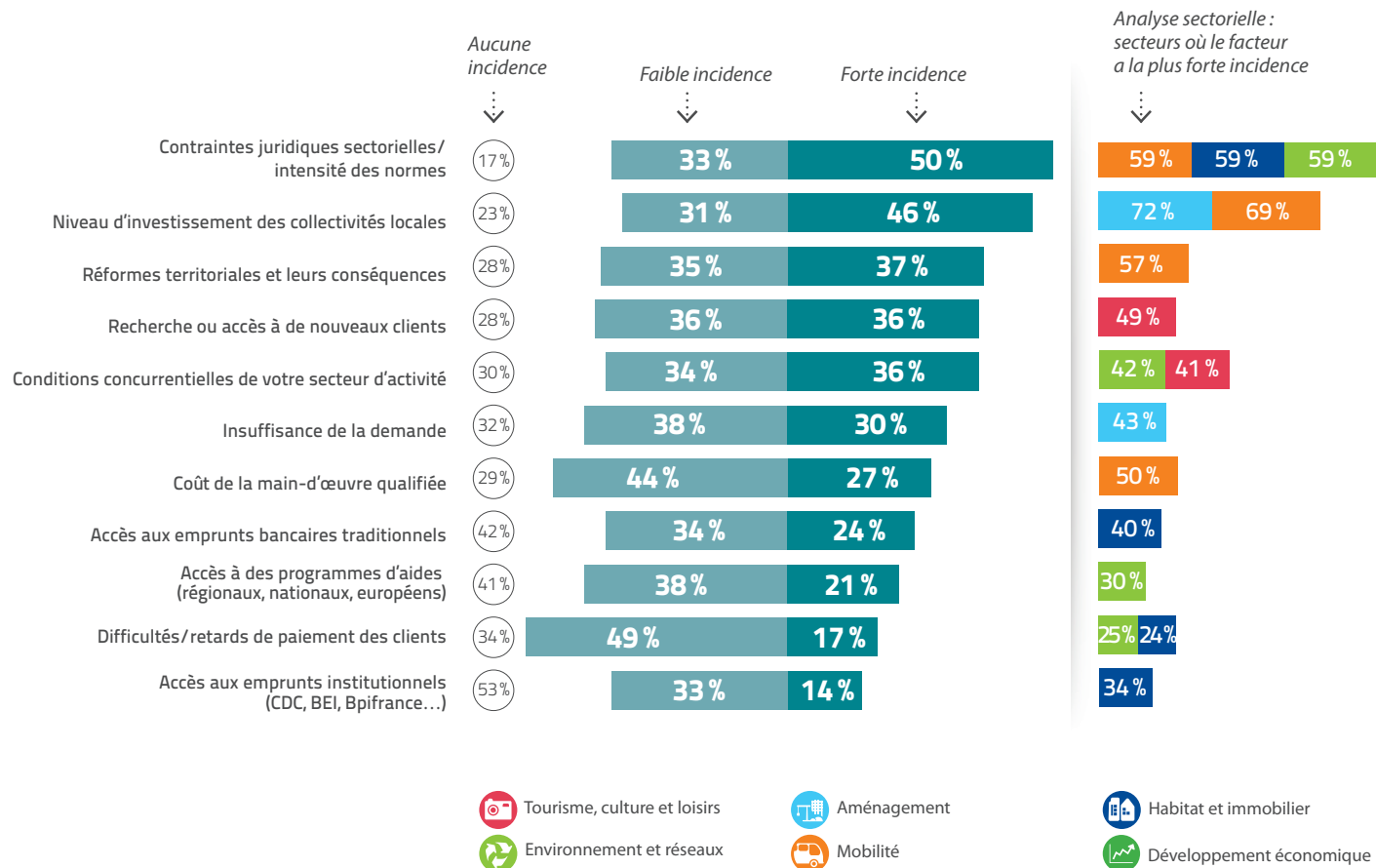
> L'actionnariat des Sem demeure le résultat de collaborations équilibrées entre différents acteurs. La participation des communes à leur capital s'élève ainsi à 18 % (- 2), contre 16 % pour les intercommunalités (=) et 14 % pour les départements (- 2), tandis que celle des institutions financières atteint 19 % (=).

La situation des Spl est différente. Les intercommunalités dominent désormais avec 45 % des parts (+ 6). Elles s'imposent comme la collectivité la plus adéquate pour piloter des actions publiques locales, en partenariat avec d'autres niveaux de collectivités, comme l'atteste la contribution des communes qui s'élève à 33 % (- 2).

Le modèle récent de la SemOp semble avoir trouvé son positionnement en faveur du partenariat public-privé. La participation des collectivités territoriales au capital est légèrement supérieure à un tiers (38 %, + 2), alors que celle-ci peut s'établir entre 34 % et 85 %. Les parts des autres actionnaires atteignent 62 % (- 2).

Les déterminants de l'activité des Epl

Les Epl évoluent dans un environnement dépendant des normes et de l'investissement des collectivités locales



- > Les contraintes juridiques sectorielles et l'intensité des normes, ainsi que le niveau d'investissement des collectivités locales, demeurent les premiers facteurs déterminants de l'activité des Epl. Les domaines d'intervention ont pour autant chacun leurs spécificités.
- > Les Epl d'aménagement mettent notamment en avant le lien entre le niveau d'investissement des collectivités locales et leur activité. La reprise – provisoire – de ces investissements en 2017, après trois

années de baisse, explique d'ailleurs la stabilisation du nombre de Sem dans ce secteur. Alors que la production législative impactant les Epl a été dense ces dernières années, l'incidence des contraintes juridiques et de l'intensité des normes sectorielles est jugée forte dans l'environnement et les réseaux, comme dans l'habitat et l'immobilier du fait de la loi ÉLAN.

- > S'inscrivant à rebours des autres secteurs, l'activité ayant trait à la mobilité relève d'une combinaison complexe de plusieurs facteurs, étant fortement dépendante du niveau d'investissement des collectivités, du cadre juridique qui les entoure et des coûts de la main-d'œuvre qualifiée. Les déterminants de l'activité des Epl de tourisme, de culture et de loisirs sont endogènes. La capacité de la structure à rechercher et attirer de nouveaux clients ou l'état de la concurrence dans le secteur la conditionnent principalement.

Les perspectives pour le mouvement des Epl

La conjoncture semble être favorable aux Epl

> En dépit d'une situation économique nationale modérément favorable et de la pression toujours plus forte exercée sur les finances des collectivités locales, les réponses des dirigeants d'Epl aux questions sur leurs résultats actuels et à venir font état de situations plutôt favorables. Avec des objectifs remplis à plus de 75 % pour

88 % d'entre eux et une note moyenne de 7,4 sur 10 attribuée à leur situation financière sur l'exercice 2017, les Epl bénéficient d'une base solide pour envisager l'avenir.

> L'année 2018 a été pour le moins abordée avec enthousiasme. Au 1^{er} juin 2018, 45 % des Epl anticipent

un chiffre d'affaires en progression au cours de l'année, quand 38 % envisagent une stabilité. Il en est de même concernant l'évolution du nombre de salariés. L'augmentation et le maintien des effectifs sont prévus dans respectivement 27 % et 60 % des Epl.

La confiance remonte dans la totalité des secteurs

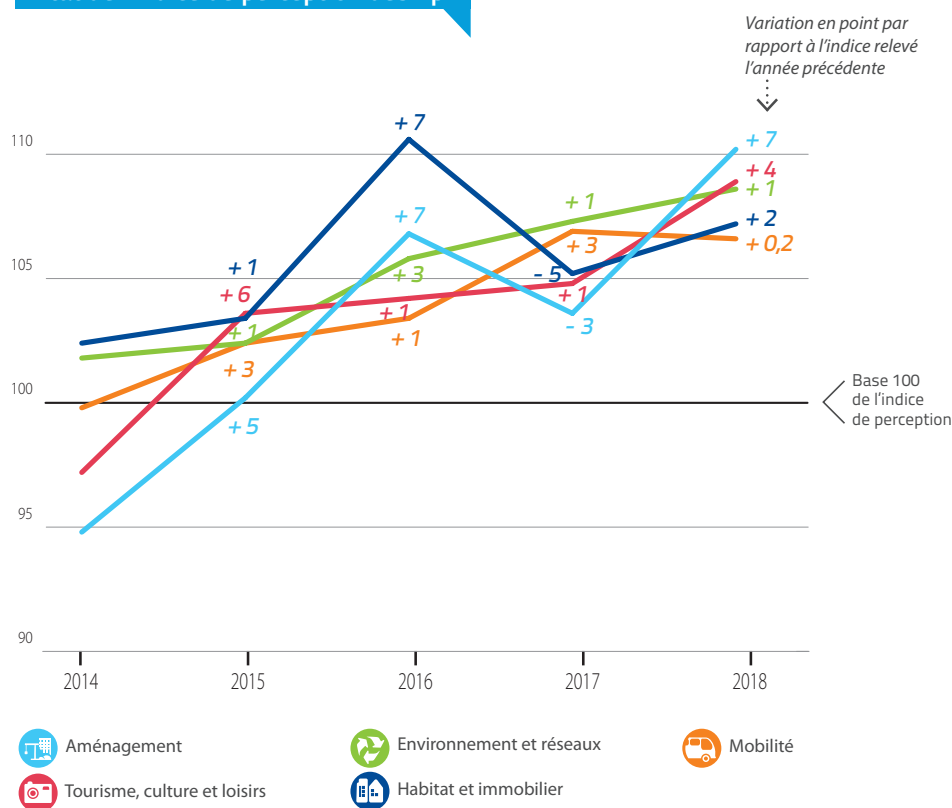
> Après une période 2016-2017 contrastée, la séquence 2017-2018 est marquée par un regain de confiance global, comme le montre l'amélioration de l'indice de perception des Epl (IPE) dans tous les secteurs. Les Epl évoluent désormais dans un environnement de plus en plus sécurisant depuis 2014, à mesure de l'éloignement de la crise économique dans laquelle se sont enlisées la France et l'Union européenne à partir de 2009. La crise semble d'ailleurs avoir joué un rôle d'accélérateur des difficultés propres à chaque secteur. L'amélioration de la situation économique engendre une homogénéisation des perceptions : l'écart entre les indices sectoriels n'a jamais été aussi restreint.

> Ce phénomène masque toutefois des réalités différentes. Après un reflux substantiel sur la période 2016-2017, la confiance des gestionnaires d'Epl d'habitat et d'immobilier remonte très légèrement cette année (+2) sans approcher son point culminant. Les Epl d'habitat et d'immobilier sont aujourd'hui moins affectées par des difficultés d'accès aux emprunts traditionnels ou institutionnels ou par des retards de paiement des clients. Les représentations de leurs dirigeants restent cependant dominées par une inquiétude vis-à-vis des contraintes juridiques sectorielles. L'application du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS) leur fait craindre une compression de l'activité et la mise en œuvre prochaine de la loi ÉLAN introduit des incertitudes.

> La baisse de la confiance observée sur la séquence 2016-2017 dans le secteur de l'aménagement appartient en revanche au passé. Si elle est toujours aussi dépendante du niveau d'investissement des collectivités locales, l'activité des Epl du secteur est aujourd'hui facilitée par la hausse de la demande et le moindre besoin de rechercher des nouveaux clients qui en découle.

Elle l'est aussi en raison de l'accessibilité plus grande des emprunts bancaires. L'indice de perception des Epl (IPE) dans l'aménagement croît de 7 points pour parvenir à son plus haut niveau. Il atteint également ce stade dans l'environnement et les réseaux, ainsi que dans le tourisme, la culture et les loisirs.

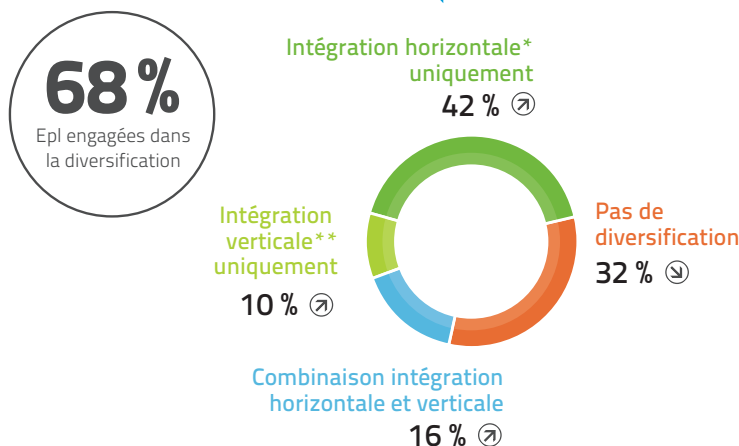
État de l'indice de perception des Epl



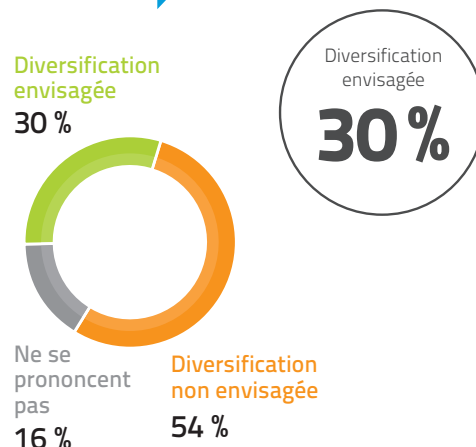
Le positionnement des Epl par rapport à la réponse globale

Le mouvement de diversification des Epl devrait se prolonger

Engagement dans la diversification



Intentions de diversification



> Poursuivant la dynamique observée depuis plusieurs années, 68 % des Epl se sont à ce jour engagées dans la diversification, que ce soit par croissance organique ou par acquisition ou constitution d'une nouvelle structure. La diversification enregistre une progression de 11 points par rapport à l'année précédente. Le mouvement devrait se poursuivre à la marge dans les prochaines années.

> Dans toutes les formes de diversification possibles, l'intégration horizontale* est toujours la plus répandue.

42 % des Epl ont développé de nouvelles activités complémentaire à leur métier principal, tandis que 16 % combinent intégration horizontale et intégration verticale**. 10 % des Epl ont opté pour l'intégration verticale uniquement.

> Les secteurs de l'aménagement (81 % des Epl du secteur) et de l'habitat et l'immobilier (75 %) concentrent les structures qui ont le plus d'appétence pour la diversification, motivées par la perspective d'optimiser leur intervention, en se positionnant comme

les « couteaux suisses » de leur territoire. Dans le premier, les activités de constructions et d'opérations d'aménagement sont notamment poreuses. Dans le second, les interventions relatives aux logements-foyers, aux logements locatifs non conventionnés et aux logements locatifs sociaux sont celles qui se cumulent le plus.

* Intégration horizontale : stratégie d'entreprise qui consiste à intégrer de nouvelles activités en lien avec son cœur de métier.

** Intégration verticale : stratégie d'entreprise qui consiste à intégrer de nouvelles activités au-delà de son cœur de métier, situées en amont ou en aval de sa chaîne de valeur.

Raisons de la diversification



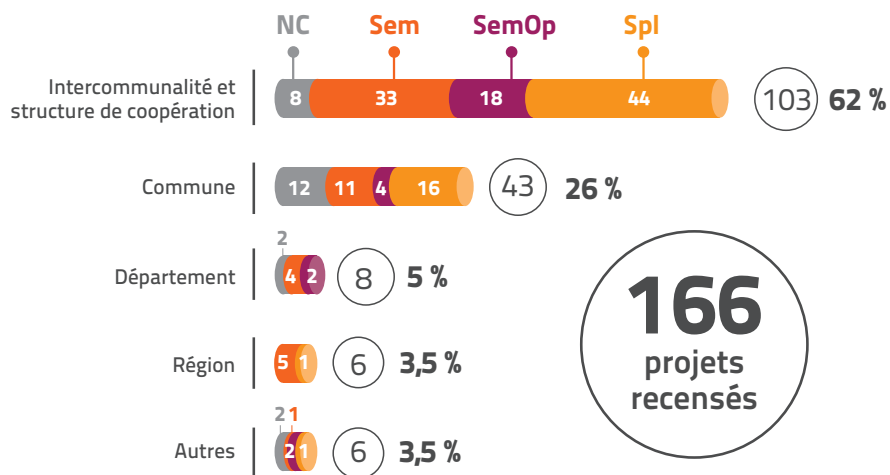
> Les explications du développement de la diversification sont multiples, tout en répondant à une logique d'efficacité. La diversification est principalement animée par le souhait de profiter des atouts des Epl pour investir de nouveaux secteurs ou segments de marché (59 % des réponses au sondage). Les conséquences des changements législatifs récents ont aussi laissé des traces et alimenté un sentiment d'instabilité de l'environnement économique : l'anticipation d'une évolution du secteur d'activité est une motivation davantage évoquée que par le passé (49 %).

La genèse des projets de création d'Epl

Le nombre d'Epl devrait continuer à croître sous l'impulsion du bloc communal

> En légère baisse par rapport à l'année dernière (-10), 166 projets de création d'Epl sont recensés au 1^{er} juin 2018.

> Après la concrétisation de plusieurs projets dans l'aménagement et dans l'environnement et les réseaux, un ralentissement est observé en Île-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017 et explique en grande partie la diminution globale du nombre de projets de création en 2018. La créativité ultramarine (15 projets d'Epl contre 10 l'an dernier) ne permet pas de contrebalancer cet effet baissier. La fin du cycle électoral précipitée par la proximité des prochaines élections locales favorise de manière générale l'attentisme des décideurs locaux



166
projets
recensés

> Le bloc communal, à l'intérieur duquel les intercommunalités prennent davantage de place, demeure à l'initiative de la très grande majorité des projets d'Epl en cours. Les régions

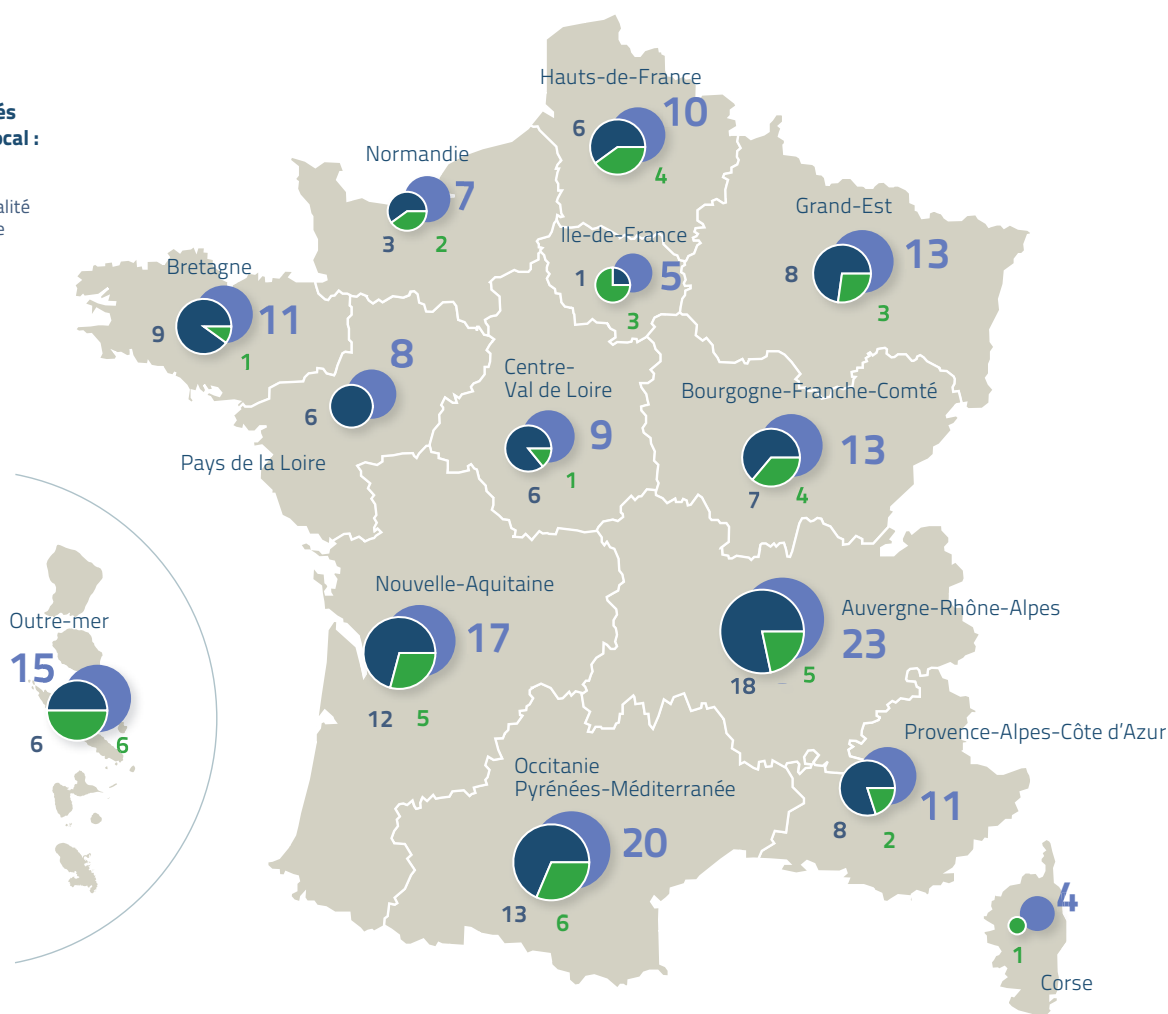
donnent un élan supplémentaire par rapport aux années précédentes, mais il reste résiduel.

Projets d'Epl

Projets portés par le bloc local :

Commune

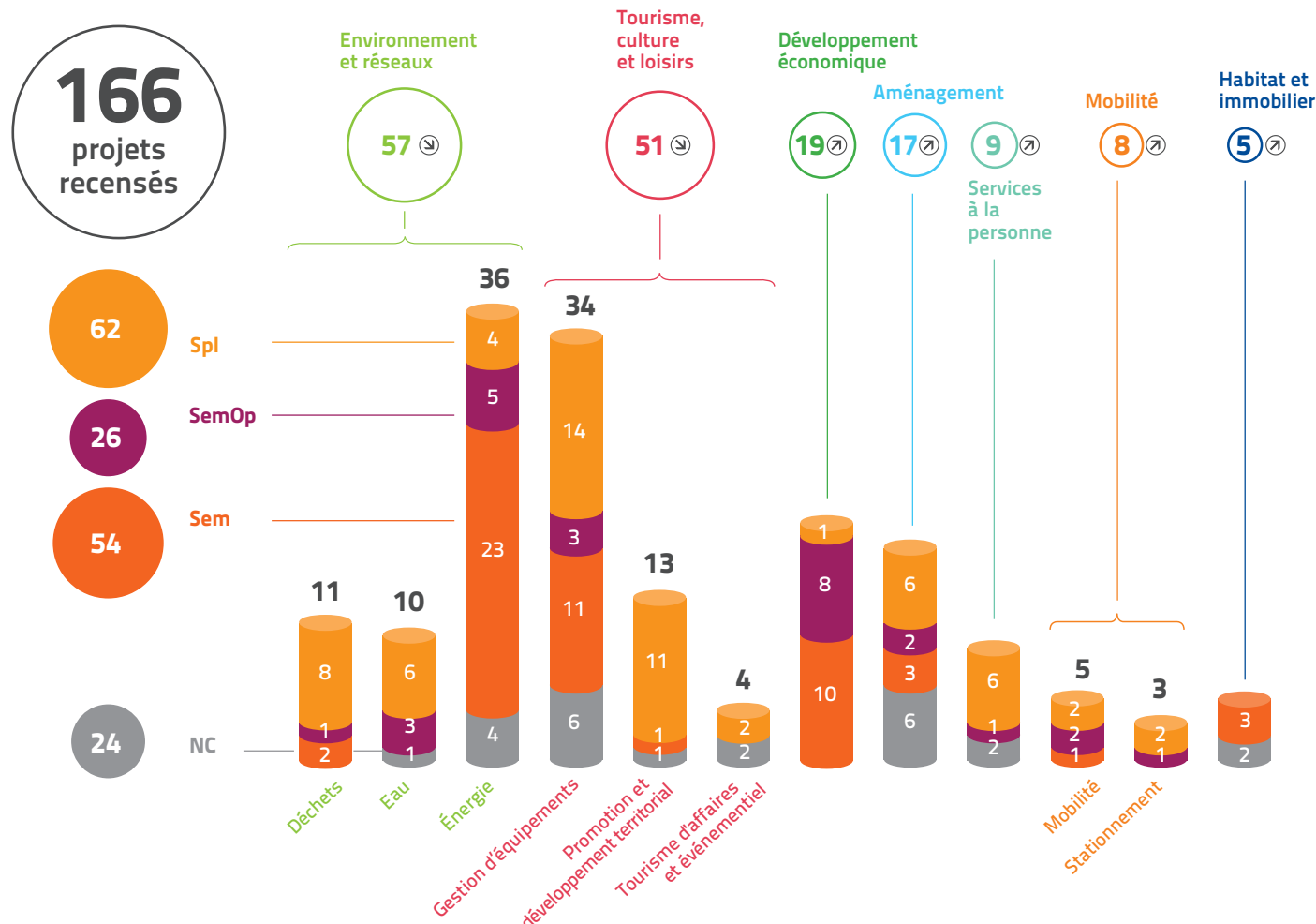
Intercommunalité et structure de coopération



Les caractéristiques des projets de création d'Epl

Les opportunités dans l'énergie et la gestion d'équipements touristiques, culturels et de loisirs reculent mais subsistent

Répartition des projets par statut et par métier



> L'environnement et les réseaux, ainsi que le tourisme, la culture et les loisirs constituent toujours en 2018 les secteurs dans lesquels les intentions de créer des Epl sont les plus fortes. Elles sont cependant moins nombreuses que par le passé à l'approche d'un nouveau cycle électoral. De nombreux projets se sont concrétisés dans ces domaines ces derniers temps (respectivement 17 et 29 au cours de l'année 2017). Et les effets de la loi NOTRe commencent à s'estomper à mesure de l'assimilation des transferts des compétences en matière de promotion du tourisme des communes aux intercommunalités. À titre d'exemple, 10 offices de tourisme ayant un statut de Société publique

locale sont ainsi prévus contre 21 en 2017. Dans le sens inverse, la croissance des projets d'Epl de développement économique et d'aménagement compense la baisse globale observée.

> La majorité des projets de création d'Epl s'oriente vers la Spl, signe d'une appropriation toujours plus grande par les collectivités locales depuis son institution. Mais ils se contractent à nouveau, en passant à 62 projets contre 70 il y a un an. Le nombre de projets de Sem se maintient en revanche. La Société d'économie mixte semble en effet séduire dans le cadre des réflexions dans le domaine de l'énergie, confortant le constat de la complémentarité de la gamme des Epl. 64 % des intentions dans ce

domaine, pour la plupart initiées par des intercommunalités cherchant à bénéficier de l'expertise du privé, se tournent vers cette solution. Une dizaine de projets sont également à l'étude dans le secteur du tourisme, de la culture et des loisirs, ainsi que dans celui du développement économique. L'intention de création de SemOp atteint enfin le nombre de 26 projets et revient à un niveau comparable à celui de 2016. Cette nouvelle venue dans la gamme des Epl apparaît désormais aux yeux des décideurs locaux comme une solution appropriée dans le secteur du développement économique, et plus particulièrement pour l'activité portuaire, qui a besoin d'investissements privés conséquents.

Retrouvez les données détaillées dans **epl data** sur **lesepl.fr**

Méthodologie

L'observatoire de la FedEpl, l'Eplscope, est une étude dont la finalité est de mesurer les tendances du mouvement des Entreprises publiques locales. Les données présentées dans ce cadre ont été recueillies selon le même protocole méthodologique que les années précédentes et sont issues de la combinaison de différentes sources.

La FedEpl a mené un travail de recensement d'informations pour l'ensemble des Epl (informations statutaires, chiffres clés, actionnariat). Il a été complété par un sondage réalisé du 23 avril au 14 juin 2018 par questionnaire auto-administré en ligne et par téléphone auprès d'un échantillon de 524 dirigeants d'Entreprises publiques locales, représentatif de l'ensemble des Epl, portant sur la perception de leur environnement socio-économique. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode aléatoire. Les données ont ensuite été redressées selon la taille, la forme juridique, le secteur d'activité principal et la région d'implantation de la structure.

Afin d'assurer une analyse rigoureuse du mouvement et de rendre la démarche la plus exhaustive possible, un travail de recherche d'informations a été mené de manière simultanée pour combler les carences en données sur les sociétés qui n'auraient pas répondu au sondage.



Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris
Tél. : 01 53 32 22 00 - Fax : 01 53 32 22 22
contact@lesepl.fr

lesepl.fr  @FedEpl  Fed Epl

